PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 – 19 H

(Salle de la mairie)

1) Désignation d'un Secrétaire de Séance
2) Appel nominal des membres
3) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026

ORDRE DU JOUR

- ✓ **RESULTAT APPELS D'OFFRES MAISON DES ASSOCIATIONS**
- ✓ **CONVENTION IDS**
- ✓ **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE**
- ✓ **TRAVAUX CALVAIRE DE FRETTEVILLE**
- ✓ **ACHAT TRONCONNEUSE**
- ✓ **QUESTIONS DIVERSES**

1) Désignation d'un Secrétaire de Séance

M. Angélique PIESZKO est désignée pour remplir cette fonction.

2) Appel nominal des membres

Etaient présents : M. Serge COLOMBEL, maire, Angélique PIESZKO, adjointe au maire, Didier RIBEL, adjoint au maire, Alain BUREL, Hugues CARPENTIER, Alain LÉPINÉ, Chantal CLEE, Sophie BLOQUET, Damien PASDELOUP, Isabelle BERNEVAL conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Sophie Bloquet et Julie LESCENE, conseillères municipales

Pouvoir de : Sophie Bloquet à Serge Colombel et Julie LESCENE à Angélique PIESZKO

I – RESULTAT APPELS D'OFFRES MAISON DES ASSOCIATIONS

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 5 octobre 2026 pour décider de l'attribution des lots conformément au règlement de consultation, les offres ont été analysées selon les critères suivants :

- Critère n°1 : Prix des prestations (40 %)
- Critère n°2 : Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (60 %)

En présence du cabinet Manière. Mme Angélique Pieszko rapporte le procès-verbal de la commission d'appels d'offres au conseil municipal, à savoir :

Lot n°1 - Démolition – Maçonnerie – Faïence et autres ouvrages

Après analyse technique et financière des offres remises par les entreprises VALLETTE, LIEBAULT, ROMEU CONSTRUCTION et MB BÂTIMENT, les notes suivantes ont été attribuées :

Entreprise	**Montant HT**	**Note globale**
Romeu Construction	137 416,10 €	93

Entreprise	Montant HT	Note globale
MB Bâtiment	120 452,06 €	89
Vallette	153 850,00 €	86
Liebault	164 531,53 €	82

La commission constate que l'offre de **ROMEU CONSTRUCTION** présente le meilleur équilibre entre prix et qualité technique.

Proposition de classement

1. Romeu Construction
2. MB Bâtiment
3. Vallette
4. Liebault

Décision d'attribution : ROMEU CONSTRUCTION pour un montant de 137 416,10 € HT

Lot n°2 - Charpente – Couverture

Les offres des entreprises MAZIRE COUVERTURE, RÉMY DUPUIS et BIENFAIT COUVERTURE ont été examinées.

Entreprise	Montant HT	Note globale
Mazire Couverture	41 908,91 €	98
Rémy Dupuis	59 026,91 €	88
Bienfait Couverture	43 677,25 €	76

L'offre de **MAZIRE COUVERTURE** est apparue comme la plus avantageuse économiquement.

Proposition de classement

1. Mazire Couverture
2. Rémy Dupuis
3. Bienfait Couverture

Décision d'attribution : MAZIRE COUVERTURE pour un montant de 41 908,91 € HT

Lot n°3

Menuiseries extérieures – Serrurerie

Après analyse des offres présentées par SGM et SIB VASCART DELAMARE :

Entreprise	Montant HT	Note globale
SIB Vascart Delamare	37 512,90 €	89
SGM	27 620,00 €	80

Malgré un montant supérieur, l'offre de **SIB VASCART DELAMARE** obtient la meilleure note globale grâce à la qualité de son dossier technique.

Proposition de classement

1. SIB Vascart Delamare
2. SGM

Décision d'attribution : SIB VASCART DELAMARE pour un montant de 37 512,90 € HT

Lot n°4

Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublage – Isolation

Les offres des sociétés AIB MENUISERIE, BTH, MARCEL BLIN, M2J AGENCEMENT et CBR BÂTIMENT ont été analysées.

Entreprise	Montant HT	Note globale

Entreprise	Montant HT	Note globale
AIB Menuiserie	35 600,00 €	98
BTH	33 687,27 €	91
Marcel Blin	37 949,70 €	85
M2J Agencement	34 925,10 €	79
CBR Bâtiment	40 988,80 €	66

Au regard des critères de jugement, l'offre de **AIB MENUISERIE** est classée première.

Proposition de classement

1. AIB Menuiserie
2. BTH
3. Marcel Blin
4. M2J Agencement
5. CBR Bâtiment

Décision d'attribution : AIB MENUISERIE pour un montant de 35 600,00 € HT

Lot n°5 - Électricité

Les offres reçues émanent des entreprises COGELEC, SCAE, ANTE ENERGY et VOLTA.
La candidature de VOLTA a été déclarée irrecevable en raison d'un DPGF non renseigné.

Entreprise	Montant HT	Note globale
SCAE	28 200,00 €	90
COGELEC	20 884,13 €	88
ANTE ENERGY	28 810,92 €	67

L'offre de **SCAE** est apparue comme la mieux classée après pondération des critères.

Proposition de classement

1. SCAE
2. COGELEC
3. ANTE ENERGY

Décision d'attribution : SCAE pour un montant de 28 200,00 € HT

Lot n°6 - Chauffage – Ventilation – Climatisation – Plomberie

Les entreprises BUQUET, SANI-CHAUFF et POINT SERVICE ont remis une offre.

Entreprise	Montant HT	Note globale
SANI-CHAUFF	29 210,00 €	100
Buquet	31 661,64 €	87
Point Service	39 362,39 €	85

La commission constate que l'offre de **SANI-CHAUFF** est la plus avantageuse au regard des deux critères de sélection.

Proposition de classement

1. SANI-CHAUFF
2. Buquet
3. Point Service

Décision d'attribution : SANI-CHAUFF pour un montant de 29 210,00 € HT

Lot n°7 -Peinture

Les offres reçues ont été analysées comme suit :

Entreprise	Montant HT	Note globale
Vignola	4 449,30 €	88
Mozaik Peinture	3 099,36 €	75
Zine Renov	4 472,52 €	66
MS Peinture	6 245,16 €	60
DDS Peinture	4 500,83 €	58
EPA	4 185,45 €	41

L'offre de **VIGNOLA** obtient la meilleure note globale grâce à la qualité de son mémoire technique.

Proposition de classement

1. Vignola
2. Mozaik Peinture
3. Zine Renov
4. MS Peinture
5. DDS Peinture
6. EPA

Décision d'attribution : VIGNOLA pour un montant de 4 449,30 € HT

RÉCAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS PROPOSÉES

Lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1	Romeu Construction	137 416,10 €
Lot 2	Mazire Couverture	41 908,91 €
Lot 3	SIB Vascart Delamare	37 512,90 €
Lot 4	AIB Menuiserie	35 600,00 €
Lot 5	SCAE	28 200,00 €
Lot 6	SANI-CHAUFF	29 210,00 €
Lot 7	Vignola	4 449,30 €

Montant total des marchés proposés : 314 297,21 € HT
Budget prévisionnel de l'opération : 355 370,00 € HT
Économie réalisée : 41 072,79 € HT
Par 9 voix pour et 2 abstentions, les décisions de la commission d'appel d'offres sont validées

II - CONVENTION IDS

M. le Maire informe le conseil municipal de la convention de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention

III - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE

M. le Maire informe le conseil municipal que la convention d'adhésion arrive à son terme le 31 décembre 2026. Pour continuer à bénéficier de ce service, il convient de renouveler la convention d'adhésion. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention

IV – TRAVAUX CALVAIRE DE FRETTEVILLE

M. le Maire propose au conseil municipal d'habiller le calvaire comme à son origine habillée par des chaines des 4 côtés. Le conseil municipal donne son accord et sollicite des devis auprès de M. Rose de Fretteville ou l'entreprise Kopacz de Pont-St-Pierre.

V – ACHAT TRONCONNEUSE

M. le Maire informe le conseil municipal que la tronçonneuse a rendu l'âme. Le conseil municipal donne son accord pour son remplacement par l'achat d'une neuve chez St-Etienne à Val de Reuil

VI – QUESTIONS DIVERSES

ACHAT d'un ampli et micro pour les manifestations : accord
M. le Maire informe qu'une étude a été demandée pour la mise en place de caméras de surveillance
Mme Pieszko informe que le PPMS des écoles est à la charge de la commune et non pas du SIVOS et qu'il convient de demander des devis pour l'installation du matériel de sécurité
Manifestations de fin d'année :
5 décembre - 10h : marché de Noël
13 décembre – 16h : chants à l'église
20 décembre : Noël communal